

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2016

DATE DE CONVOCATION :	14/10/2016
DATE D’AFFICHAGE :	14/10/2016
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	19
PRÉSENTS	14
VOTANTS	15

L’an deux mille seize

Le vingt octobre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur BOURNERY Christian**.

Etaient présents : MM. ARSENDEAU Andy, BOUCHUT Jean-Louis, Mme BOULIÈRE Françoise, M. BOURNERY Christian, Mme FLUHR Catherine, M. GIRARD Benoist, Mmes LAGORCEIX Isabelle, LUCCA Nathalie, MM. MOREAU Philippe, MORIZET Patrice, Mmes PECQUET Annie, SIMONIN Patricia, VASSEUR Marie-Laure, VATIER Sylvie.

Absents excusés :

Mme ACHILLES Perle donne pouvoir à M. BOURNERY Christian.

Absents :

MM. BOURGHA Gérard, HOULÈS Philippe, MORASSUT Daniel, SÉJOURNET Jean-Thomas.

M. ARSENDEAU Andy a été élu Secrétaire de la séance.

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l’unanimité des membres présents.

OBJET :

COMPTE RENDU DU MAIRE
AU CONSEIL MUNICIPAL
DANS LE CADRE DE SA
DELEGATION

Monsieur le Maire expose à l’assemblée que conformément aux dispositions de l’article L 2122-23 du Code Général des collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de la délégation d’attribution consentie par la délibération n° 2014.22 du 29.04.2014 sont portées à la connaissance du conseil municipal.

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l’exposé du Maire,
- **VU** l’état présenté par Monsieur le Maire,
- **PREND ACTE** de ce porter à connaissance.

OBJET :

NOM DE LA NOUVELLE
COMMUNAUTE
D’AGGLOMERATION

2016.38

Monsieur le Maire informe l’Assemblée que lors de la dernière réunion qui regroupait les Présidents et Vice-Présidents des Communautés de Communes Entre Seine et Forêt, du Pays de Bière, du Pays de Seine, du Pays de Fontainebleau, des Terres du Gâtinais et les Maires des 26 communes concernées par le projet de Communauté d’Agglomération, un projet de statuts est en cours.

Il convient en conséquence de se prononcer sur le nom de la future Communauté d’Agglomération, le siège et les nouvelles compétences.

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l’exposé de Monsieur le Maire,
- **VU** la nécessité de dénommer la future Communauté d’Agglomération,
- **PROPOSE**, à l’unanimité, le nom de la Communauté d’Agglomération décliné comme suit : Communauté d’Agglomération du Pays de Fontainebleau.

OBJET :
SIEGE DE LA NOUVELLE
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION

2016.39

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors de la dernière réunion qui regroupait les Présidents et Vice-Présidents des Communautés de Communes Entre Seine et Forêt, du Pays de Bière, du Pays de Seine, du Pays de Fontainebleau, des Terres du Gâtinais et les Maires des 26 communes concernées par le projet de Communauté d'Agglomération, un projet de statuts est en cours.

Il convient en conséquence de se prononcer sur le siège de la future Communauté d'Agglomération qui figurera dans les statuts.

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **VU** la nécessité de désigner le siège la future Communauté d'Agglomération,
- **EMET, à l'unanimité**, un avis favorable sur la domiciliation du siège au 44, rue du Château 77300 FONTAINEBLEAU.

OBJET :
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
ACCORD LOCAL DE
GOVERNANCE

2016.40

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que lors de la dernière réunion qui regroupait les Présidents et Vice-Présidents des Communautés de Communes Entre Seine et Forêt, du Pays de Bière, du Pays de Seine, du Pays de Fontainebleau, des Terres du Gâtinais et les Maires des 26 communes concernées par le projet de Communauté d'Agglomération, un accord local de gouvernance.

En conséquence, il convient de se prononcer sur la répartition de sièges au Conseil de la Communauté issue de la fusion des communautés de communes Entre Seine et Forêt et du Pays de Fontainebleau et extension du périmètre du nouveau groupement aux communes d'Arbonne la Forêt, Barbizon, Cély, Chailly en Bière, Fleury en Bière, Perthes, Saint Germain sur Ecole, Saint Martin en Bière, Saint Sauveur sur Ecole, bois el Roi, Chartrettes, Achères la Forêt, Boissy aux Cailles, La Chapelle la Reine, Noisy sur Ecole, Tousson, Ury et Le Vaudoué.

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **VU** le projet d'accord local de gouvernance du 19 septembre 2016.
- **EMET, à l'unanimité**, un avis favorable sur l'accord de gouvernance à 61 membres.

OBJET :
AVIS sur le MODIFICATION
des LIMITES
TERRITORIALES des
ARRONDISSEMENTS

2016.41

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet du 22 septembre 2016 l'informant de l'adaptation des limites territoriales des arrondissements à la carte des intercommunalités telles qu'elles sont constituées au 1^{er} janvier 2017.

A ce titre Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur la proposition de découpage des arrondissements de Fontainebleau et Provins.

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **EMET, à l'unanimité**, un avis favorable sur les futures limites territoriales des arrondissements de Fontainebleau et Provins par Monsieur le Préfet et figurant sur la carte du 27.09.2016, option 2 (Provins).

OBJET :

**MODIFICATION DES
STATUTS DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DE LA
VALLEE SUPERIEURE DE
L'ECOLE**

2016.42

Monsieur le Maire informe que lors de l'Assemblée Syndicale Intercommunale de la Vallée Supérieure de l'Ecole du lundi 03 octobre 2016, il a été décidé de modifier les statuts du Syndicat pour permettre l'adhésion de la CC2V au Syndicat Intercommunal. En conséquence, les communes adhérentes sont sollicitées pour délibérer sur cette modification.

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- **ACCEPTE, à l'unanimité**, la modification des statuts du Syndicat qui prendra le nom de Syndicat Intercommunal Mixte de la Vallée Supérieure de l'Ecole constitué entre les communes de Le Vaudoué, Noisy sur Ecole, la CC2V (zone 1 d'assainissement) territoire étendu aux communes de Oncy sur Ecole et Milly la Forêt.

OBJET :

ADHESION DE LA CC2V

2016.43

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la CC2V a souhaité adhérer au Syndicat Intercommunal Mixte de la Vallée Supérieure de l'Ecole.

En conséquence les communes de Noisy sur Ecole et Le Vaudoué sont sollicitées pour délibérer.

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- **ACCEPTE, à l'unanimité**, l'adhésion de la CC2V au syndicat Intercommunal Mixte d'Assainissement de la Vallée Supérieure de l'Ecole.

OBJET :

**DESIGNATION des
DELEGUES au SYNDICAT
MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DE
L'ECOLE ET SES
AFFLUENTS**

2016.44

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier de Monsieur le Président du SIARE lui demandant de désigner deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant qui représenteront la commune au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Ecole et ses Affluents (SAGEA) issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien de la Rivière Ecole (SIARE) et du Syndicat Intercommunal du Rebais.

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- **DESIGNE, à l'unanimité**,
Mme PECQUET Annie, déléguée titulaire
Mme VATIER Sylvie, déléguée titulaire
M. ARSENDEAU Andy, délégué suppléant

OBJET :

**SOUTIEN DE LA
MATERNITE DE LA
POLYCLINIQUE DE
FONTAINEBLEAU**

2016.45

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courriel du 28 septembre 2016 qui a été envoyé par l'Equipe de la Maternité de la Polyclinique de la Forêt de Fontainebleau pour attirer l'attention des élus sur la volonté de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile de France de fermer définitivement la dernière maternité privée du Sud Seine et Marnais.

Afin de lutter activement pour le maintien de cette maternité l'Equipe de la Maternité sollicite l'engagement et le soutien des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- **CONSIDERANT** le service rendu depuis des décennies.
- **SE PRONONCE, à la majorité**, pour le maintien de la maternité de la polyclinique de Fontainebleau (13 pour, 2 contre : M. ARSENDEAU, Mme SIMONIN).

OBJET :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient d'intégrer les dernières informations financières en procédant aux décisions modificatives suivantes :

BUDGET PRIMITIF 2016

Décision Modificative N° 1

2016.46

OPERATION RELLE

Dépenses :

Fonctionnement

Compte 73925 : + 13 000 €

Compte 615228 : - 13 000 €

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **DECIDE, à l'unanimité**, de procéder aux modifications du budget primitif 2016 comme suit :

OPERATION RELLE

Dépenses :

Fonctionnement

Compte 73925 : + 13 000 €

Compte 615228 : - 13 000 €

OBJET :

ECLAIRAGE PUBLIC

CHEMIN DES PRES

2016.47

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'une extension du réseau d'éclairage public peut être réalisée, chemin des Prés en mobilier de style identique à celui existant rue du Pont de l'Arcade avec l'aide du SDESM dont la commune est adhérente.

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **APPROUVE, à l'unanimité**, le programme de travaux et les modalités financières.
- **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public, chemin des Prés.
- **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant l'extension du réseau d'éclairage public du chemin des Prés.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatif à la réalisation des travaux.
- **AUTORISE** le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME.

OBJET :

PISTE CYCLABLE
RONDPOINT DE
CHAMBERGEOT – CHEMIN
DE LA MADELEINE

DEMANDE DE SUBVENTION

CONSEIL
DEPARTEMENTAL

2016.48

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'après de nombreuses réunions avec les services techniques du Conseil Départemental concernant la faisabilité de la piste cyclable, le dossier a été modifié et répond aux exigences du cahier des charges imposé par la Conseil Départemental.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une aide financière pour la création de la piste cyclable.

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **VU** le courrier d'accord de principe de décembre 2014 visé par M. le Président chargé de la voirie départementale sur l'aménagement de l'itinéraire cyclable,
- **DEMANDE** au Conseil Départemental de prendre en compte la priorité de ce dossier au regard de son antériorité,
- **VU** le projet d'aménagement de l'itinéraire cyclable du rondpoint de Chambergeot au chemin de la Madeleine d'un montant estimé à 506 000 € HT,
- **SOLLICITE, à l'unanimité**, de la part du Conseil Départemental au titre du F.E.R. (Fond d'Equipement Rural) une subvention au taux le plus élevé.

OBJET :

PISTE CYCLABLE
RONDPOINT DE
CHAMBERGEOT – CHEMIN
DE LA MADELEINE

DEMANDE DE SUBVENTION

CONSEIL REGIONAL
D'ILE DE FRANCE

2016.49

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'après de nombreuses réunions avec les services techniques du Conseil Départemental concernant la faisabilité de la piste cyclable, le dossier a été modifié et répond aux exigences du cahier des charges imposé par la Conseil Départemental.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter le Conseil Régional d'Ile de France qui accompagne les opérations validées par le Conseil Départemental pour obtenir une aide financière pour la création de la piste cyclable.

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **VU** le courrier d'accord de principe de décembre 2014 visé par M. le Président chargé de la voirie départementale sur l'aménagement de l'itinéraire cyclable,
- **DEMANDE** au Conseil Régional de prendre en compte la priorité de ce dossier au regard de son antériorité,
- **VU** le projet d'aménagement de l'itinéraire cyclable du rondpoint de Chambergeot au chemin de la Madeleine d'un montant estimé à 506 000 € HT,
- **SOLLICITE, à l'unanimité**, de la part du Conseil Régional d'Ile de France une subvention au taux le plus élevé.

OBJET :

VENTE DE TERRAINS

2016.50

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le bilan de fin de vente établi par AGORA Store pour les terrains (lots A et B) mis en vente sur leur site. Les enchères closes le 16 septembre 2016 (3 enchères pour le lot A et 5 enchères pour le lot B) ont permis de désigner pour le lot A Monsieur CALLEWAERT Patrick, meilleur enchérisseur au prix de 33 631,53 € et pour lot B Monsieur BOGAS Luis, meilleur enchérisseur au prix de 9 000,00 €.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'attribuer la vente aux enchérisseurs précités et de l'autoriser à signer les actes de ventes.

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE, à l'unanimité**, la vente du lot A à Monsieur CALLEWAERT Patrick au prix de 33 631,53 €.
- **AUTORISE, à l'unanimité**, la vente du lot B à Monsieur BOGAS Luis au prix de 9 000,00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes authentiques.
- **DIT** que cette recette nouvelle viendra abonder en recettes les chapitres d'investissement.

OBJET :

**INDEMNITES DE GESTION
DU RECEVEUR MUNICIPAL**

2016.51

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier de M. BREGERE MAILLET Jean, receveur municipal, du 05 juillet 2016, précisant sa volonté de se tenir à la disposition du conseil municipal pour toute mission de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que ces prestations peuvent faire l'objet du versement d'une indemnité annuelle acquise au receveur pour toute la durée du mandat du conseil.

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **DECIDE, à l'unanimité**, d'allouer à M. BREGERE MAILLET Jean une indemnité de conseil au taux de 100 % à compter de l'exercice 2016 et suivants.

OBJET :

**TRANSFORMATION DE
DEUX POSTES D'ADJOINT
TECHNIQUE TERRITORIAL
DE 2^{ème} CLASSE EN POSTE
D'ADJOINT TECHNIQUE
TERRITORIAL
de 1^{ère} CLASSE**

2016.52

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer deux postes d'adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe afin de répondre à la demande d'avancement de grade de deux adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe suite à l'envoi à la commission administrative paritaire du tableau d'avancement de grade le 10 octobre 2016.

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **DECIDE, à l'unanimité**, la transformation de deux postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe en poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet et ce à compter du 1^{er} novembre 2016.

OBJET :

**TRANSFORMATION D'UN
POSTE D'ADJOINT DU
PATRIMOINE DE 2^{ème}
CLASSE EN POSTE
D'ADJOINT DU
PATRIMOINE DE
1^{ère} CLASSE**

2016.53

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps non complet afin de répondre à la demande d'avancement de grade d'un adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe et suite à l'envoi à la commission administrative paritaire du tableau d'avancement de grade le 10 octobre 2016.

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- **DECIDE, à l'unanimité**, la transformation d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe en poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps non complet 22/35^e à compter du 1^{er} novembre 2016.

OBJET :

**TRANSFERT du LIEU de
CELEBRATION des
MARIAGES et du CONSEIL
MUNICIPAL**

2016.54

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la salle du Conseil et des Mariages, située actuellement à l'étage d'un bâtiment séparé de la Mairie par la rue du Pont de l'Arcade, n'est plus adaptée en raison des normes d'accessibilité des lieux publics.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de transférer définitivement la Salle de Conseil et des Mariages dans l'une des salles de la Mairie aménagée à cet effet et située au rez-de-chaussée avec accès pour les personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- **TRANSFERT, à l'unanimité**, définitivement la Salle de Conseil et des Mariages située dans la Mairie à compter du 1^{er} janvier 2017.

OBJET :

**REFERENT SECURITE
ROUTIERE**

2016.55

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que chaque maire peut désigner au sein du conseil municipal un élu « référent » sur la sécurité routière dont le rôle est de diffuser des informations relatives à la sécurité routière. Il est aussi l'interlocuteur privilégié des services de l'Etat.

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- **DESIGNE, à l'unanimité**, M. MORIZET Patrice.

La séance est levée à 20 h 00

NOISY SUR ÉCOLE, le 21 octobre 2016



Le Maire,

Christian BOURNERY